

Suisse actuelles

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **81 (1993)**

Heft 2

PDF erstellt am: **14.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

On ne bradera pas la Suisse!

Au lendemain du 6 décembre, nous devons renforcer les contacts entre femmes de tout le pays.

Le comité de rédaction de FS, on s'en souvient, avait pris à l'unanimité position pour la ratification du Traité sur l'Espace économique européen. Sa première réunion après le 6 décembre a donc été marquée par le regret, mais non par le défaitisme. Il a décidé de maintenir son ouverture à l'Europe parce qu'il est convaincu que c'est à l'avantage des femmes.

Il appartient dès aujourd'hui

– à nos autorités, gouvernement et parlement, de prendre position face à une Association européenne de libre échange avec laquelle les autres membres, à part l'Islande, ont déjà commencé des négociations. Face aussi à cette CE à laquelle la Suisse a déjà également demandé l'ouverture de négociations;

– à notre diplomatie et à notre économie de tenter de pallier les difficultés que nous cause la mise en route du grand marché européen, auquel nous ne pouvons plus accéder que dans des conditions désavantageuses;

– à la population de prendre conscience de l'isolement, non seulement économique, mais aussi diplomatique, politique et culturel que nous nous sommes imposé.

Mais plus encore, il faudra que chacun s'attache à surmonter les clivages apparus dans le tissu social, politique, culturel de notre pays: entre les citoyens et les autorités constituées, entre les générations, entre les villes et les zones rurales, et surtout entre cantons romands et cantons alémaniques: c'est la première fois que coïncident de façon aussi prononcée le clivage politique et la frontière des langues, Bâle excepté.

Il faudra un effort de la part de toutes les organisations à vocation nationale: SSR et TV, syndicats, mouvements de jeunesse et féminins, partis, universités, etc., pour développer un réseau de relations et d'échanges à travers le pays.

C'est là que FS voit qu'elle a un rôle à jouer. Rôle modeste, mais que justifie son nom de *Femmes «suisses»*.

Jeter des ponts

Pendant la campagne référendaire, il y a eu abondance d'information, mais manifestement déficit quant à la communication. FS a bien une vocation nationale. Malheureusement, il n'y a plus actuellement en Suisse alémanique de journal ayant une tendance analogue à la sienne avec lequel



Des clivages dans le tissu social, politique et culturel de notre pays.

(Dessin de R. Burki tiré de *Les Suisses* aux Editions Payot, 1992)

elle puisse dialoguer, procéder à des échanges.

A ce défaut, FS va essayer de répondre, dans un premier temps, en publiant le présent article en allemand dans le numéro de mars. Il servira d'introduction à un dossier où quelques Suissesses alémaniques exposeront d'une part les raisons pour lesquelles elles ont voté non, et d'autre part leurs projets d'avenir.

Nous ferons un effort pour la diffusion de ce numéro de mars en Suisse alémanique. Nous savons qu'il y a en Suisse alémanique plus d'un million de citoyens qui ont voté pour la ratification, et parmi eux nombre de citoyennes. Nous comptons sur elles pour nous aider à rétablir le contact entre femmes suisses, qu'elles aient voté oui ou non le 6 décembre, qu'elles parlent français ou allemand.

Se sentir égaux

Pour qu'il y ait communication et renouveau, il faut que les deux parties soient sur même pied d'égalité. Mais le 6 décembre au soir, les Romands se sentent minorisés. Bien sûr, ils ne sont pas une minorité quant à leurs droits constitutionnels et politiques. Bien sûr, la proportion entre les francophones et italophones d'un côté, les germanophones de l'autre n'a guère varié. Mais d'autres choses ont changé:

– le français n'a plus dans le monde le prestige qu'il avait autrefois, et on ne fait plus en Suisse alémanique le même effort qu'autrefois pour l'apprendre et bien l'apprendre, la tradition de l'année en Welshland a disparu;

Trois groupes avaient annoncé des initiatives:

- le comité *Né le 7 décembre* qui avait organisé la manifestation du 19 décembre à Berne;
- le comité fribourgeois *Pour une Suisse unie et forte en Europe*;
- la section valaisanne du *Réseau d'échanges frontaliers transalpins*.

Ils se sont entendus pour lancer une initiative unique, dont le texte a été remis le 28 décembre déjà à la chancellerie fédérale.

Son but: l'adhésion à l'EEE et la mise au point rapide d'adaptations législatives garantissant un développement durable et équilibré, la préservation des acquis sociaux et démocratiques et le maintien du niveau de protection de l'environnement.

Femmes suisses en faveur de l'EEE continue son action.

Grande rencontre à Berne le 18 mars

Dès 18 h, «afin de procéder à un échange d'idées et à une analyse approfondie de la situation, et pour mettre sur pied un programme d'action».

Adresse: **Mme Gabriela Winkler, Birchweg 13, 8154 Oberglatt.**

– dans le souci de maintenir son identité, la Suisse alémanique pratique toujours plus ses dialectes, et ce n'est pas ce qu'en Suisse romande on apprend de Schriftdeutsch qui nous aide beaucoup à converser avec nos concitoyens;

– enfin, et plus important encore, il n'y a plus le même équilibre entre les deux parties de la Suisse quant au poids économique et financier, ou au pouvoir de décision.

Il y a là des éléments dont la Suisse alémanique doit prendre conscience vis-à-vis de la Suisse romande. Travaillant depuis 1957 sur le plan national, je reste persuadée de la possibilité et de la richesse d'une collaboration entre Suisse alémanique et Suisse romande.

Perle Bugnion-Secretan

Les actes du colloque «Les femmes et l'Europe» (voir FS N° 7, 1992) sont disponibles au prix de 15 fr. auprès du Bureau de l'égalité et de la famille, rue du Parc 53, 2300 La Chaux-de-Fonds, ou à commander au (039) 23 10 21.

Journée mondiale de prière

Chaque année, la liturgie pour la Journée mondiale de prière est écrite par des femmes d'un pays à chaque fois différent. Cette année, c'est un groupe de chrétiennes du Guatemala qui l'a élaborée.

Petit pays d'Amérique centrale, le Guatemala est grand par sa culture, grand aussi par la beauté de ses paysages.

Pourtant, la misère y est extrême. La plupart des femmes, ligotées par des coutumes et des traditions très strictes, ne peuvent pas être citoyennes à part entière et actrices du développement; 58% d'entre elles sont analphabètes: 26% dans les zones urbaines mais jusqu'à 90% dans les zones rurales. Celles qui participent à l'activité économique n'en voient pas pour autant leurs tâches domestiques diminuer.

Les infrastructures pour la prise en charge des enfants sont inexistantes. Elles ont un double, voire un triple fardeau.

La Journée mondiale de prière, qui se déroulera le 5 mars prochain, sera dédiée aux femmes guatémaltèques et l'offrande de ce jour permettra de les encourager à se former professionnellement.

Les projets soutenus seront ceux de l'organisation Conavigua, qui regroupe les veuves de milliers d'hommes victimes de la répression au Guatemala.

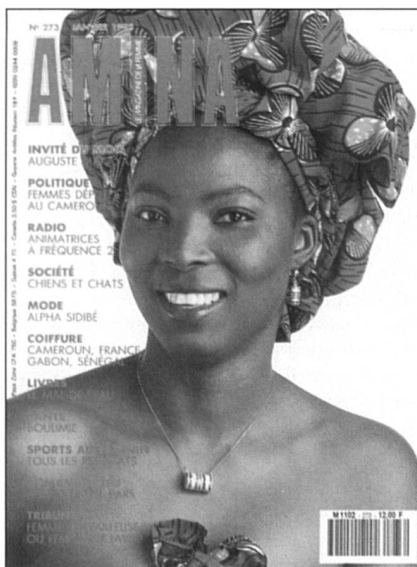
Un appui ira également à des cours de couture et de tissage ainsi qu'à des cours par radio pour des femmes du nord du pays.

«Amina» en Suisse

Amina, vingt ans d'existence, est un magazine féminin publié par la Société africaine de publicité et d'éditions fusionnées (SAPEF) qui a son siège à Dakar et son bureau de correspondance à Paris. Imprimé en Belgique, en deux éditions (générale pour l'Afrique et métro pour l'Europe, les Antilles et les DOM-TOM), le journal est parmi les plus anciens destinés au monde noir et édités en dehors du continent. Par son contenu visant l'amélioration de la condition féminine et la promotion des femmes, il forme une transition entre le mensuel féminin et féministe.

Amina, publié à Paris sous la direction de Michel de Breteuil, vient d'installer son correspondant permanent pour la Suisse en la personne de Cikuru Batumike, journaliste d'origine zaïroise, membre de l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française (UIJ-PLF). Cette nouvelle représentation du mensuel *Amina* s'ajoute à celles existantes au Canada, dans les pays francophones d'Afrique, en Europe ou aux An-

tilles et couvre, depuis janvier, l'actualité sur les femmes et les communautés africaines et antillaises de Suisse.



Courrier

A propos de Suzette s'enlise...

Suite au clin d'œil adressé à la conseillère nationale Suzette Sandoz, cette dernière tient à spécifier qu'elle a accepté l'adhésion de la Suisse à la Convention contre les discriminations raciales en précisant les motifs de son rejet de modification du Code pénal:

(...) En revanche, j'ai refusé la modification proposée du Code pénal car j'en demandais le renvoi au Conseil fédéral pour qu'il élabore un article de partie générale prévoyant l'aggravation de la peine pour les infractions du code pénal lorsque l'auteur a agi pour des motifs raciaux.

Une telle mesure impliquerait de reprendre la révision pénale dans son entier car elle influencerait la rédaction finale.

Il convient de préciser que seule une modification incluant la proposition que j'ai formulée (avec des modalités qui pourraient être précisées par les spécialistes) permettrait à notre droit pénal de correspondre aux exigences relatives à la punition des actes de violence contenues dans la convention.

C'est d'ailleurs l'avis de pénalistes distingués tel le professeur Kunz, de Berne. (...)

Suzette Sandoz

Femmes

S U I S S E S

ABONNEZ-VOUS!

POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS 1 année

Fr. 55.-*

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

N° postal et lieu: _____

J'ai eu ce journal: par une connaissance ☐ au kiosque ☐

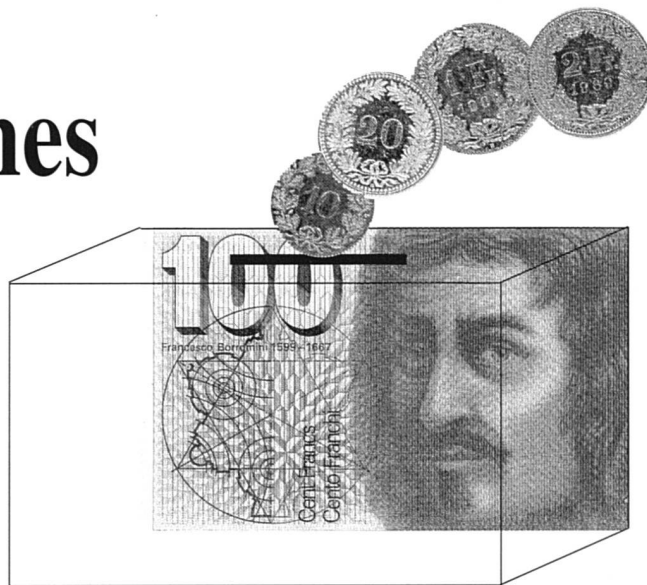
*(AVS Ff. 48.-. Abonnement de soutien: Fr. 70.- ou plus – étranger Fr. 60.-)

A renvoyer à Femmes suisses, case postale 1345, 1227 Carouge



La voie des urnes

Trois sujets à controverse pour les votations fédérales du 7 mars prochain.



A l'approche du printemps revient le temps des consultations fédérales. C'est le 7 mars que citoyennes et citoyens suisses sont convoqués aux urnes. Pour se prononcer sur trois sujets: une modification constitutionnelle visant à lever l'interdiction des casinos à mise illimitée; un référendum contre l'augmentation de la taxe de base sur l'essence; une initiative populaire visant à abolir les expériences sur les animaux.

C'est à coup sûr la suppression de l'interdiction des casinos qui déchaînera les passions. De même, le débat autour du relèvement, à raison de 20 centimes le litre, du prix de l'essence promet d'être animé. Ces deux sujets ont un point commun. Ils s'inscrivent dans le programme d'assainissement des finances fédérales.

Un déficit de cinq milliards de francs en 1996! Otto Stich, grand argentier de la Confédération, en frémit d'angoisse. Il a mis au point un programme d'assainissement des finances fédérales dont le but est de ramener ce déficit à 1,2 milliard de francs en 1995. D'une part, en réalisant des économies de l'ordre de 2 milliards par une réduction linéaire de 10% des subventions fédérales, de même que par des réductions ciblées qui nécessitent des révisions législatives. D'autre part, par une augmentation des recettes, essentiellement grâce à quatre mesures: l'augmentation de la taxe de base sur les carburants, l'accroissement de l'impôt sur le tabac, la distribution d'une partie des bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS) à raison d'un tiers à la Confédération et des deux autres tiers aux cantons, ainsi que la levée de l'interdiction des casinos.

Voie libre à la mafia?

L'interdiction des maisons de jeux date de 1929. Le Conseil fédéral escompte retirer quelque 150 millions par an de sa suppression. Le débat a divisé le Parlement en deux camps d'importance à peu près équi-

valente, même si une courte majorité s'est dégagée finalement en faveur de la libéralisation.

Les adversaires redoutent que la réouverture des casinos à mise illimitée ne laisse la voie libre aux ravages de la passion du jeu et à l'influence néfaste de la mafia et du crime international. Les partisans de libéralisation rappellent que les Suisses dépensent déjà chaque année 2,3 milliards de francs, dont 1,1 milliard dans le pays même, en jouant à la loterie ou aux machines à sous, tandis que les dix-sept casinos ou kursaals opérant en Suisse sur des mises maximales de cinq francs sur le jeu de la boule rapportent quelque 10 millions de francs par an. Par ailleurs, la clientèle suisse, qui passe la frontière pour aller jouer au baccarat, black-jack et autres roulettes, représente entre 30% et 50% du total. Pas d'objection majeure donc aux yeux des partisans pour ramener une partie de ces recettes en Suisse, dont 80% seraient versés dans les caisses de la Confédération, le public étant jugé suffisamment adulte pour choisir librement ses loisirs.

Qui roule paie

Le Conseil fédéral aurait souhaité ramener dans ses caisses quelque 1,6 milliard de francs de plus chaque année, répartis à égalité pour la couverture de ses besoins généraux et ceux de la route, grâce à une taxe supplémentaire de 25 centimes prélevée sur chaque litre d'essence. Les Chambres ont fini par se mettre d'accord sur un montant de 20 centimes l'automne dernier. Et tout aussitôt, le Parti des automobilistes, l'ASTAG (routiers) et l'ACS ont lancé un référendum, lequel a abouti en janvier, appuyé par 85 000 signatures. D'où la nécessité pour le peuple de donner son avis en dernier ressort.

Toutes les autres mesures d'économies et de recettes supplémentaires ont passé la rampe avec quelques correctifs apportés par le Parlement dans le domaine de la recherche notamment.

Troisième round

Il y a eu l'initiative de Franz Weber pour la suppression de la vivisection, rejetée le 1er décembre 1985 par 70,5% des votants. Il y a eu celle de la Protection des animaux pour une limitation stricte et progressive des expériences sur les animaux, rejetée le 16 février 1992 par 56,3% des voix. Il y aura le 7 mars une troisième initiative, proposée, elle, par la Ligue internationale des médecins pour l'abolition de la vivisection.

Cette initiative vise à l'interdiction générale de l'expérimentation animale, que ce soit pour établir un diagnostic, mettre au point des médicaments ou des vaccins, développer la recherche et l'enseignement, ainsi que pour contrôler les produits ou mesurer leur degré de nocivité. Elle a été massivement rejetée par le Parlement lors de la session d'hiver. Essentiellement parce qu'elle interdirait pratiquement tous les types de recherche en Suisse.

Cette succession d'initiatives a déjà eu pour effet de susciter une législation sur la protection des animaux qui est l'une des plus sévères au monde. Car cette loi fédérale, entrée en vigueur en 1982, impose toute une série de restrictions et de contrôles à l'expérimentation animale. Elle limite à l'indispensable les expériences sur animaux, les soumet à autorisation, assujettit les instituts et laboratoires qui pratiquent l'expérimentation animale à des contrôles annuels et donne aux associations de protection des animaux la possibilité de siéger au sein des commissions cantonales de contrôle.

Cette loi, dont l'application est du ressort des cantons, qui s'en acquittent avec une assiduité variable, a également entraîné une diminution du nombre d'animaux utilisés pour l'expérimentation animale de 54% entre 1983 et 1991. Ce qui est imputable pour une large part aux efforts consentis par les laboratoires de recherche pour mettre au point des méthodes de substitution qui évitent de faire appel aux animaux.

Anne-Marie Ley

Ils cuisinent, elles rabotent

«Que les filles apprennent encore à s'affirmer» dit le dernier rapport de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique sur la promotion de l'égalité à l'école.

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) se soucie d'égalité des chances entre filles et garçons. Elle vient de publier un rapport consacré à la situation des filles dans l'éducation et la formation intitulé: *Filles, femmes, formation vers l'égalité des droits* ou, plus simplement, rapport Vera.

Vers l'égalité

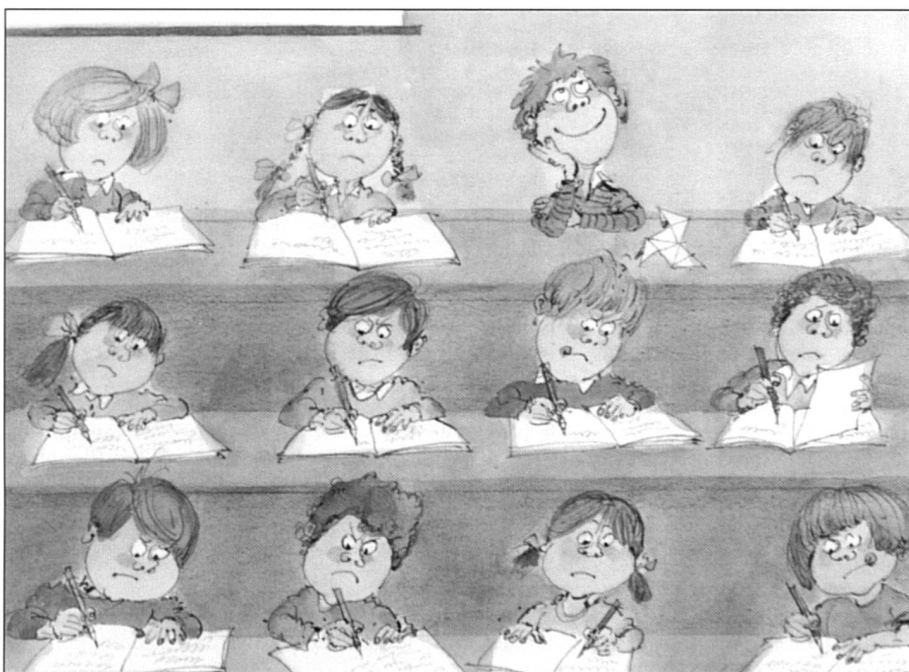
La CDIP s'est préoccupée à trois reprises de l'égalité des chances à l'école. En 1972 – soit un an après l'octroi du droit de vote aux femmes – paraissent les «principes relatifs à la formation des jeunes filles». On demande alors d'éviter de dispenser aux filles les leçons de travaux à l'aiguille au détriment des branches principales afin de ne pas compromettre leurs chances d'accès aux écoles supérieures.

En 1981, le principe de l'égalité des femmes et des hommes est inscrit dans la Constitution fédérale. La CDIP publie la même année une nouvelle série de recommandations. Il s'agit surtout d'introduire la mixité dans toutes les disciplines scolaires, de traquer les stéréotypes qui émaillent les manuels et d'assurer des prestations d'orientation professionnelle identiques pour les deux sexes. Dix ans après, la CDIP veut évaluer l'impact de ses recommandations. Un questionnaire est envoyé aux cantons. Il est dépouillé en mai 1991.

Des aiguilles au rabot

On recommande en 1981 que filles et garçons suivent ensemble les cours «d'économie familiale», «d'activités créatrices sur textiles» et de «travaux manuels». En clair, les garçons doivent apprendre à coudre, à tricoter et à cuisiner, les filles à tenir un rabot.

L'ère des leçons «d'école ménagère» et de «travaux à l'aiguille» réservées aux filles s'achève dans certains cantons. On renouvelle la terminologie, les pédagogies et les objectifs d'apprentissage. Talons, chaussettes et raccommodages disparaissent du programme. Ils sont remplacés par des vêtements de sport, des bracelets patchwork pour Swatch murales, des animaux tricotés. Une chance pour tous. Les travaux manuels que la tradition réservait aux gar-



Filles et garçons ensemble sans discriminations? Dans douze cantons seulement.

çons gardent par contre leur appellation d'origine.

Popotes cantonales

On le sait, l'école en Suisse est diverse et complexe. Chaque canton mijote ses propres recettes éducatives en lorgnant dans la marmite des voisins. S'agissant de la mise en œuvre de l'égalité des sexes, il n'en va pas autrement.

En mai 1991, filles et garçons apprennent à cuisiner ensemble dans les classes de Suisse romande, du Tessin et de sept cantons de Suisse alémanique. Ailleurs, les variations et modulations sur ce thème culinaire sont d'une grande richesse imaginative. Branche à option pour les garçons et obligatoire pour les filles, branche obligatoire pour les filles et les garçons mais dispensée séparément, branche à option pour les filles et les garçons dispensée séparément ou ensemble.

En Suisse romande et dans six cantons de Suisse alémanique, filles et garçons cousent, tricotent, manient la scie ensemble. Dans cinq cantons de Suisse centrale et orientale, les filles s'adonnent toujours aux travaux à l'aiguille et les garçons aux tra-

vaux manuels. Ailleurs, les situations varient. En Appenzell, la tradition règne dans les Rhodes-Intérieures et le changement dans les Rhodes-Extérieures.

Douze cantons (six en Suisse romande et six en Suisse alémanique) sur vingt-six ne font plus aucune différence entre filles et garçons dans l'enseignement de toutes les disciplines de l'école obligatoire. Des différences de programme et d'enseignement subsistent, soit celles des activités créatrices, de l'économie familiale, de la géométrie et de la physique.

Dans les gymnases du canton de Saint-Gall, les filles sont astreintes à trois semaines de cours de couture et de cuisine pendant que les garçons poursuivent le programme. Aux filles ensuite de rattraper seules leur retard scolaire. Les heures supplémentaires illégales imposées aux filles lors de la scolarité obligatoire ont été abolies partout, sauf dans les cantons des Grisons et d'Appenzell (Rhodes-Intérieures).

Ecole et travail des parents

A la question «Votre canton a-t-il pris des mesures afin d'organiser l'école de ma-

nière à faciliter l'activité professionnelle des mères?», onze cantons répondent non (JU, VD, VS, BS, NW, OW, AI, AR, GL, GR, SH). En Suisse alémanique, certains cantons urbains mettent à l'épreuve le système des écoles à horaires continus.

Genève et le Tessin demeurent les cantons où le monde de l'école est le mieux adapté à celui du travail. On y garde les enfants avant et après les heures de classe.

Presque partout ailleurs en Suisse, les horaires manquent d'homogénéité. Dans une même famille, les enfants, selon leur âge, vont à l'école et en reviennent à des heures différentes.

Fortes à l'école, couacs après

Dans tous les cantons, les filles réussissent mieux le parcours de la sélection scolaire que les garçons. Elles sont plus nombreuses dans les filières secondaires obligatoires à exigences élevées (50,8% de filles et 49,2% de garçons en 1991). L'inégalité entre filles et garçons apparaît dès le niveau du secondaire II, soit celui de la scolarité post-obligatoire. Elle est patente dans le secteur de la formation professionnelle; 60% des filles ne terminent pas un apprentissage contre 40% de garçons (1991); 13% des jeunes Suisses de 20 ans obtiennent une maturité en 1991 soit 12% des filles et 14% des garçons. Les écoles de maturité sont fréquentées par 48% de filles. Les progrès sont réels.

Les femmes ne représentent encore que 38% de la population estudiantine (1991). Une licence ou un diplôme sur trois couronne les travaux d'une universitaire (34%); 22% des doctorats sont attribués à des femmes.

En Suisse, deux étudiants sur trois terminent leurs études. Le taux d'abandon des femmes (40%) dépasse celui des hommes (30%). Bonnes à l'école, les filles sont moins ambitieuses que les garçons. Au moment des choix professionnels, elles tiennent déjà compte d'une future vie de famille. Elles s'engouffrent dans le tertiaire, les métiers de communication, les filières qui débouchent sur la santé et les carrières sociales. Les garçons briguent les carrières «prométhéennes», celles qui conduisent au pouvoir, à la science, à la maîtrise de la nature et des affaires. Ces choix stéréotypés découlent aussi d'une méconnaissance du monde du travail.

La bonne écolière piégée?

À l'école obligatoire, les filles s'adaptent mieux au métier d'élève que les garçons. Elles savent répondre aux attentes et se conformer aux modèles de référence. Paradoxalement, ces qualités se retournent contre elles. On les trouve bûcheuses, scolaires, falotes. À elles l'application, le soin, la gentillesse. Aux garçons turbulents et dissipés l'imagination, la créativité et l'in-

telligence. À elles les subtilités de la langue, à eux celles des chiffres.

Une enquête internationale de 1991 révèle que les élèves de 13 ans en Suisse (quinze cantons) sont bons en maths et en sciences naturelles. Dans tous les pays testés (vingt en tout) les garçons obtiennent de meilleurs résultats que les filles, et particulièrement en Suisse.

Des enquêtes menées aux Etats-Unis et dans divers pays d'Europe montrent qu'en classe de mathématiques, les filles sont moins souvent interrogées. On ne les encourage guère à raisonner. Les filles, excusées d'avance de ne pas réussir en maths, se conforment au comportement attendu.

Le corps enseignant, souligne le rapport Vera, doit être attentif à ses schémas de pensée et à ses pratiques pédagogiques afin d'aider les filles à s'affirmer.

Classes mixtes, classes séparées?

C'est un fait, la mixité profite surtout aux garçons. Contrairement aux filles, ils obtiennent de meilleurs résultats dans les classes mixtes que dans les classes de garçons. Alors, on efface l'ardoise et on re-

commence? Christine Kübler, présidente de la Commission pédagogique de la CDIP, déclare que le principe de la mixité n'est pas à remettre en question. Il s'avère toutefois qu'un enseignement séparé de quelques leçons pour certaines disciplines scientifiques aide les filles à s'affirmer. Elles peuvent poser des questions sans craindre les moqueries des garçons. Ainsi procède-t-on, par exemple, à Lucerne pour les cours d'initiation à l'informatique. Les résultats s'avèrent probants.

Nouvelles recommandations

Le rapport Vera est en phase de consultation. Il est accompagné d'un projet de nouvelles recommandations adressées à l'ensemble du système éducatif. On préconise une intensification et un approfondissement des mesures de 1981 afin de revaloriser l'intégration des filles et des garçons dans une société en pleine mutation.

Il importe que les jeunes développent leur personnalité sans que pèsent sur eux les contraintes de comportement liées au sexe.

Simone Forster

Les maîtres du fourneau

Situé au cœur de la campagne vaudoise, l'établissement scolaire de Mézières a allégrement pris le chemin de l'égalité. Depuis plus d'une dizaine d'années, adolescentes et adolescents peuvent y choisir en option des cours de cuisine. Jusque-là rien de surprenant. Ce qui est moins courant, c'est que depuis l'été passé les deux enseignants de cette branche sont des maîtres. En plus des branches dites principales, Gérald enseigne l'économie familiale depuis trois ans. Il a été rejoint par Jean-François deux ans plus tard.

Toutes celles qui ont fait leurs écoles dans le Pays de Vaud savent qu'autrefois, les cours de cuisine étaient dispensés exclusivement par des maîtresses d'économie familiale. Alors que les garçons suivaient des branches techniques et des travaux manuels, elles enseignaient aux filles, en plus de la cuisine, l'art de repasser, de «mettre la table», de nettoyer les vitres, bref tout l'entretien domestique. Avec la mise en place de la «réforme» vaudoise et l'accès des garçons à ces branches-là, certaines enseignantes, mal préparées, cantonnées depuis des lustres dans cette discipline, se trouvèrent dépassées par l'arrivée d'adolescents curieux et pour le moins indisciplinés.

Le DIPC offrit alors aux maîtres et maîtresses de classe de suivre en option un cours d'économie familiale et d'hygiène alimentaire afin de le dispenser aux élèves. C'est cette opportunité que Jean-François et Gérald, qui ne dédaignent pas de faire régulièrement bouillir la marmite chez eux, saisirent au vol: «C'était l'occasion de connaître les élèves dans des cours différents, plus créatifs que les maths ou l'allemand. Les contacts sont plus détendus, les relations allégées du stress de la performance. On apprend à se connaître mutuellement. Et puis – sourire de Gérald – contrairement aux autres branches que j'enseigne, là on a un résultat concret et immédiat. C'est agréable pour l'enseignant! Quand on se met à table, on se rend tout de suite compte de la clarté de nos explications!»

Depuis que ces cours sont offerts, les garçons sont presque aussi nombreux que les filles à s'y intéresser. «Le fait d'avoir un maître fait que les adolescents le considèrent comme un partenaire alors qu'ils ont malheureusement trop souvent tendance à être méprisants vis-à-vis d'une enseignante» remarque Gérald. Se retrouver face à un maître ne suscite pas de réactions particulières chez les élèves; ils sont juste un peu dubitatifs: «Ah, vous savez faire la cuisine...» Karin n'est pas surprise: «À la maison, lorsque ma mère n'est pas là, c'est mon père qui prépare le repas, et il se débrouille très bien». – «Mon père a une bizarre façon de cuisiner. Il mélange tout ensemble, les pâtes, la viande, les œufs... Il ne cuisine pas souvent, heureusement...» ajoute Mélanie. «J'aime bien la cuisine et le prof est sympa» déclare laconiquement Martin pour expliquer son choix. Il n'en dira pas plus. Les autres garçons n'ont pas voulu répondre à nos questions. Est-ce qu'avouer qu'on aime faire comme les filles les gênerait encore un peu? Allez savoir...

Sylviane Klein